

Formation INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES
ET ALIMENTAIRES, ENERGIE

Réunion du 9 mai 2001

Compte rendu de l'examen des avant-projets
de programmes statistiques pour 2002

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN REUNION

AVIS D'OPPORTUNITE

PROJET D'AVIS

proposé par la formation INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES et ALIMENTAIRES, ENERGIE
le 9 mai 2001

1. Le Conseil a pris connaissance avec attention des propositions du rapport d'audit sur les conditions d'élaboration de l'indice de la production industrielle (IPI) et il a noté leur début de mise en oeuvre. Le Conseil demande à l'INSEE, aux services enquêteurs et aux organisations professionnelles de se préparer au raccourcissement prévisible des délais de l'IPI à la demande des instances européennes.
2. Dans un contexte où les demandes des institutions communautaires mobilisent fortement l'appareil statistique, le Conseil tient à rappeler que la nécessité de répondre aux besoins d'information des entreprises reste un objectif majeur, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la connaissance des marchés.
3. Le Conseil prend acte de la concertation engagée à l'instigation de la Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits (CNAP) pour élaborer une position française en vue de la révision de 2007 des nomenclatures d'activités et de produits. Il demande que celle-ci soit la plus large possible et qu'une information régulière soit diffusée par le secrétariat de la CNAP tout au long de l'avancement des négociations internationales. Il souhaite qu'une réflexion puisse être menée dans ce cadre sur l'articulation des produits et des marchés.
4. Le Conseil réitère, conformément à son avis de moyen terme, son soutien au dialogue entre les services statistiques et les organisations professionnelles aux niveaux français et européen pour qu'ils débouchent rapidement sur des systèmes d'information assurant la permanence de données de qualité sur la sidérurgie.
5. Le Conseil appuie les travaux de l'observatoire économique de la défense, visant le rassemblement des données existantes sur le sujet. De plus, il souhaite qu'une solution soit trouvée rapidement pour mettre en place un nouveau dispositif de suivi conjoncturel de la production et des commandes dans ce domaine.
6. Le Conseil enregistre avec satisfaction la multiplication de projets de collecte sécurisée par internet, dont certains se sont déjà concrétisés. Il se félicite également du développement de la diffusion des statistiques sur ces nouveaux supports et souhaite que les efforts en ce sens soient poursuivis.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2002 à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie réunie le 9 mai 2001.

INSEE

- Département de l'industrie et de l'agriculture
- Département Système statistique d'entreprises
- Division Enquêtes de conjoncture

SECRETARIAT D'ETAT A L'INDUSTRIE

- Sous-direction Ingénierie et coordination statistiques du SESSI
- Observatoire de l'énergie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

- Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires du SCEES

SECRETARIAT D'ETAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

- Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services de la DEcas

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, MINISTERE DE LA RECHERCHE

- Direction de la Programmation et du développement

MINISTERE DE LA DEFENSE

- Bureau des études statistiques

PREMIER MINISTRE

- Direction du Développement des Médias

BANQUE DE FRANCE

- Direction de la conjoncture
- Direction des entreprises

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES et ALIMENTAIRES, ÉNERGIE
- 9 mai 2001 -

Présidents : M. Bernard BOULENGIER, Secrétaire général du SFIC
M. Maurice DELAPORTE, Chef du service Économie et statistique, ALLIANCE 7

Rapporteurs : Mme Véronique MOYNE, Chargée de la sous-direction Ingénierie et coordination statistiques du SESSI
M. Georges DECAUDIN, Chargé de la sous-direction des industries agricoles et alimentaires du SCEES

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Introduction (M. BOULENGIER, M. DELAPORTE)
- I - Suivi des avis donnés sur le programme 2001 (Mme MOYNE, M. DECAUDIN)
- II - Thème particulier : audit de l'IPI
- présentation des propositions (M.MOTHE)
 - mise en oeuvre des propositions et de la charte qualité (M.HÉBERT, SESSI, SCEES)
- III - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2002
1. Exposé de synthèse (Mme MOYNE, M. DECAUDIN)
 2. Débat
 3. Examen d'enquêtes pour avis d'opportunité :
 - Enquête sur l'utilisation et l'impact des nouvelles technologies de l'Information et de la Communication.
 - Enquête sur les liaisons industrielles.
 - Enquête sur les petites entreprises industrielles (EPEI)
- IV - La rénovation des nomenclatures d'activités et de produits (M.BLANC)
- V - Projet d'avis de la formation (Mme AMIEL)

LISTE DES PARTICIPANTS

Mme	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	BEGUIN Jean-Marc	SESSI
Mme	BENATTAR Lydie	PARIS IX
M.	BERTHIER Jean-Pierre	INSEE
M.	BLANC Michel	INSEE - DCSRI
M.	BOITARD Claude	Ministère Agriculture
M.	BOULENGIER Bernard	SFIC/MEDEF
M.	BOURGET Bernard	Conseil général du GREF
M.	BRION Philippe	INSEE
M.	BRUNEAU Emile	INSEE
Mme	CAZENOVE Josette	Ministère Agriculture
M.	COIFFARD Jean	CEREN
Mme	COMET Catherine	CAPEB
M.	DE GIMEL Louis	SESSI
M.	DEBAR Pierre-Louis	CCFA
M.	DECAUDIN Georges	SCEES
M.	DELAPORTE Maurice	ALLIANCE 7
M.	DUCHATEAU Patrick	FFB
Mme	EGONNEAU Charlotte	DPDC3 - DPD
M.	EURIAT Michel	INSEE
M.	FONTENOS Dominique	INSEE
M.	FRIEZ Adrien	INSEE
M.	GELY Alain	DDM (représente M. NIVLET)

M.	HEBERT Michel	INSEE
M.	LACHIZE Jean-Paul	SESSI
M.	LACROIX Michel	INSEE
M.	LAGNAN Dominique	UNICEM
Mme	LAUREAT Marie-Andrée	CNIS
M.	LE LAY Yann	CFCA
Mme	LEDUR M.Claude	IGIC
Mme	MADINIER Chantal	SCEES
M.	MEURIC Louis	MINEFI/DGEMP/OE
M.	MOTHE Alain	INSEE
M.	MOUSSALLAM Karim	INSEE
Mme	MOYNE Véronique	SESSI
M.	OUDIN Nicolas	COPACEL
M.	POINAT François	Ministère de la Défense
M.	PUIG Jean-Pierre	CNIS
M.	RENARD Yvonnick	MEDEF
M.	REY José	MAP/DAF/SCEES
M.	SCHERRER Philippe	INSEE
M.	THOLLON-POMMEROL Vincent	INSEE
M.	TROGAN Philippe	DECAS

Absents excusés

Mme	BENECH	
M.	BOURGOIN Philippe	Fédération française des tuiles et briques
M.	RIGO Michel	SNFSFL

I - INTRODUCTION (M. BOULENGIER, M. DELAPORTE)

M. BOULENGIER ouvre la séance, il souligne qu'une fois de plus, l'ordre du jour retenu est très dense et s'interroge sur l'éventualité d'organiser deux réunions par an.

Il souligne également l'importance du sujet traitant de la charte qualité des enquêtes de branches. Par ailleurs, il attire l'attention de la formation sur le point qui sera fait sur les travaux en cours pour la révision des nomenclatures d'activités et de produits.

M. DELAPORTE adhère aux propos de M. BOULENGIER, en insistant une nouvelle fois sur l'importance des sujets qui seront traités, à la fois pour les représentants de l'INSEE et des différents ministères, et pour les industriels.

II - SUIVI DES AVIS DONNES SUR LE PROGRAMME 2001 (Mme MOYNE - M. DECAUDIN)

Mme MOYNE annonce qu'elle quittera ses fonctions prochainement et qu'en conséquence, c'est sa dernière participation à la formation en tant que rapporteur.

Avis général

Mme MOYNE précise que pour prendre en compte les recommandations du conseil de ne pas augmenter de façon excessive la charge de réponse des entreprises lors des modifications sur le règlement des statistiques structurelles d'entreprises et notamment celles concernant les dépenses courantes consacrées à l'environnement, des travaux sont en cours dans une task force au niveau européen. Le SESSI y représente la France, mais les résultats de la discussion ne sont pas encore formalisés.

En revanche la rénovation de l'enquête actuelle sur les investissements pour protéger l'environnement est en cours, le SCEES et le SESSI prévoient pour 2002 un volet dépenses courantes. Dans cette réflexion, on tient compte de ce qui semblait se dégager au niveau européen, mais pour l'instant le règlement structurel n'est pas amendé sur ce sujet.

Avis n° 1

M. DECAUDIN précise qu'au cours de la réunion, un point détaillé sera fait sur l'amélioration de la qualité des enquêtes statistiques publiques avec en particulier la mise en œuvre de la charte qualité pour les enquêtes de branches, sur l'examen des voies et moyens de publier à l'avenir un IPI dans les délais requis par le règlement européen, et sur l'évolution de la nomenclature PRODCOM de façon à suivre correctement la réalité des activités des entreprises,

Avis n° 2

Cet avis portait sur la mise en place au SCEES et la rénovation au SESSI d'outils de coordination des fichiers de lancement des différentes enquêtes statistiques, outils qui sont un élément important d'amélioration de la qualité en particulier pour la cohérence des enquêtes de branches avec les enquêtes annuelles d'entreprises. M. DECAUDIN précise au sujet du SCEES qu'il n'existe toujours pas de répertoire central sectoriel qui permette d'affecter chaque unité statistique aux enquêtes IAA dont elles relèvent et plus particulièrement aux enquêtes de branches des organisations professionnelles ; l'élaboration des fichiers de lancement des enquêtes de branches directes du SCEES, de même que l'examen des listes d'unités enquêtées fournies par chaque organisation professionnelle font actuellement l'objet de procédures au cas par cas.

Cette situation n'est pas satisfaisante et pour cette raison le SCEES a lancé fin 1999 le projet baptisé CGENIAAL (coordination et gestion des enquêtes sur les industries agricoles et alimentaires) qui vise trois objectifs :

- la constitution de l'outil central répertoire « le REBUS » (répertoire et base d'unités statistiques) ;
- la rénovation des outils actuels de traitement des enquêtes de branches directes du SCEES avec en particulier un module permettant de faciliter les confrontations de données inter-enquêtes et en particulier avec les données de l'EAE ;
- la mise en place d'un outil de stockage et de gestion des séries statistiques issues des enquêtes de branches qu'elles soient directes ou réalisées par les organisations professionnelles. Ce projet est en cours, il devrait déboucher avant la fin de l'année 2002.

Pour le SESSI, Mme MOYNE indique que la rénovation du système FUL (fichier unique de lancement d'enquêtes) est en cours et qu'en parallèle l'outil de traitement des enquêtes de branches est revu. L'objectif étant de terminer fin 2002 début 2003. C'est actuellement la fin de l'étude préalable.

Avis n° 3

La mobilisation croissante par les services statistiques ministériels de fichiers d'origine administrative a été rendue possible par le développement des autorisations d'accès accordées au SESSI, au SCEES et à la SDACAS

Pour faire le point sur cette exploitation qui fait partie des orientations fortes du programme à moyen-terme 1999-2003 des services statistiques ministériels, M. DECAUDIN rapporte que :

- le SESSI procède actuellement à des exploitations à des fins d'études sur des données comptables issues de déclarations fiscales « bénéfiques industriels et commerciaux » notamment en ce qui concerne les données de bilan ; il envisage également des traitements statistiques à partir des données contenues dans les DADS et notamment à partir des données sur les lignes salariées
- dans le domaine de l'artisanat la SDACAS, l'assemblée permanente des chambres de métiers et le secrétariat général du CNIS ont mis en place au cours de l'année 2000 un groupe de travail avec les services statistiques producteurs ou détenteurs de données de façon à déterminer des axes prioritaires de travail ; trois thématiques ont ainsi été définies :

1^{ère} thématique

a) les statistiques structurelles de l'artisanat et la démographie des entreprises avec en préalable, l'amélioration de la qualité du répertoire Sirene sur l'artisanat géré par l'INSEE, de façon ensuite à pouvoir par appariement avec les différentes sources existantes bien marquer dans chacune de ces sources quelles sont les entreprises artisanales.

b) l'exploitation de données issues des déclarations fiscales donc de données comptables en étroite collaboration avec l'INSEE.

2^{ème} thématique

l'apprentissage dans l'artisanat avec des utilisations envisagées de DADS, mais aussi de l'enquête statistique réalisée par le ministère du travail sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre.

3^{ème} thématique

l'emploi et les revenus dans l'artisanat avec pour les revenus salariaux la mobilisation envisagée des DADS et concernant les non salariés, des interrogations encore actuellement sur les sources à mobiliser.

- l'exploitation des données comptables issues des déclarations fiscales BIC sur les petites entreprises non couvertes par l'EAE et sur les données de bilan qui ne sont pas collectées dans l'EAE est considérée comme une priorité au SCEES ; il en est de même pour l'exploitation des données sur l'emploi salarié par établissement issues des DADS. Ces exploitations sont cependant à l'heure actuelle freinées par un manque d'effectif.

Avis n° 4

Sur le principe des enquêtes thématiques et de leur passage au CNIS, Mme MOYNE précise que le SESSI passera systématiquement ce type de projet au label. Les dernières opérations lancées sont : en 2000 « l'enquête échanges internationaux intra-groupe » en collaboration avec le SCEES et la division commerce de l'INSEE ; « l'enquête services » qui est passée au label ; en 2001 « l'enquête innovation » et deux projets prévus pour 2002 qui passeront également au label.

Avis n° 5

Concernant la permanence de données de qualité sur la sidérurgie après la fin du traité CECA en 2002. Mme MOYNE indique qu'un certain nombre de dossiers sur ce sujet ont avancé notamment celui concernant les nomenclatures, des discussions sont en cours sur les statistiques. Elle précise que dans le traité de Nice une recommandation a été formulée pour que, au cas où le traité CECA se terminerai au mois de juillet, il y ait un règlement intérimaire pour permettre de terminer l'année 2002 avec une prolongation des procédures en vigueur dans ce traité.

Avis n° 6

Cet avis portait sur les indices d'entrées de commandes.

Mme MOYNE apporte des précisions sur l'introduction de questions relatives aux entrées de commandes. Elle rappelle qu'il avait été décidé en 2000 d'introduire ce type de questions dans les enquêtes de branches existantes, cela a été fait dès 2000 dans les enquêtes mensuelles de branches effectuées par le SESSI. Par ailleurs, des questions concernant les commandes figuraient déjà dans un certain nombre de questionnaires concernant les organisations professionnelles, en 2001 d'autres ont été introduites et une extension naturelle s'est faite dès lors que le SESSI a repris ou mis en place de nouvelles enquêtes mensuelles de branches.

Reste qu'un certain nombre de domaines ne seront pas couverts sur l'année 2001, il est prévu qu'ils le soient en 2002.

Plus précisément, début 2001, une première estimation permet de penser que plus de 60% des activités concernées par les commandes seraient couvertes par des questionnements complets comme le demande le règlement, environ 25 % seraient couverts partiellement, et 15% ne seraient pas couverts.

En terme de mise en place de l'indice, les travaux sont bien avancés à l'INSEE et les premiers indices seront disponibles pour la fin 2002 conformément à la demande du règlement.

Au sujet de la sidérurgie M.BOULENGIER note que le problème est réglé pour l'année 2002, mais s'inquiète pour 2003.

III - THEME PARTICULIER : AUDIT DE L'IPI

Sur ce thème, M.MOTHE rappelle que c'est la formation qui est à l'origine de la demande d'audit et précise que le dossier constitué pour la réunion fait référence au règlement européen qui prescrit que l'IPI soit fourni par les pays à Eurostat au plus tard 45 jours après le mois concerné.

Il ajoute que la France ne respectait pas cette obligation et qu'elle avait jusqu'en 2001 pour s'y conformer. Par ailleurs, indépendamment du règlement, la Banque Centrale Européenne a exprimé sa demande pour, des résultats rapidement disponibles, et Eurostat de ce fait a accentué sa pression.

De même, les responsables politiques français ont demandé que la France ne soit plus en retard par rapport à ses principaux partenaires, d'autant qu'elle assurait la présidence française de l'Union européenne.

M. Fabius a alors demandé la réalisation de deux audits sur les domaines les plus importants du champ concerné, l'un sur l'industrie (Mme LEDUR, MM. MOTHE et DESFORGES), l'autre sur les IAA (MM.MOTHE et BOURGET).

Le travail a d'abord consisté à rassembler la documentation existante, puis des entretiens ont été menés avec les principaux acteurs concernés : les services statistiques, SESSI et SCEES, les personnels d'Eurostat, et un échantillon d'organisations professionnelles, en revanche, il n'y a pas eu de visites à l'étranger.

Les rapports ont été remis fin décembre, une synthèse pour la formation « Industrie-IAA-Energie » a été faite en février.

C'est d'abord l'analyse de l'existant qui a été réalisée. En résumé, la situation en 2000 reste complexe, les raisons en sont :

- La diversité des modes de collectes

les principaux indicateurs sont obtenus par l'intermédiaire de collectes mensuelles, mais coexistent une collecte trimestrielle sur une partie importante du champ de l'ordre d'environ 1/3, et une collecte de données qui viennent par diverses voies notamment administratives.

Par ailleurs la grande diversité des intervenants qui sont plus d'une centaine rentre en ligne de compte :

- L'INSEE est au centre du dispositif mais ne collecte pas grand chose,

- Le SESSI collecte une part importante des indicateurs nécessaires,

- Le SCEES qui en collecte directement une partie minoritaire,

- Une centaine d'organisations professionnelles des IAA et de l'industrie.

L'Insee qui est au centre du dispositif est obligé de rassembler chaque mois tous ces indicateurs soit directement, soit par des intermédiaires très souvent le SCEES et le SESSI, mais aussi quelquefois un intermédiaire professionnel.

Les modes de transmission sont eux aussi très divers.

Les données arrivent à l'INSEE soit directement par le collecteur, soit par des intermédiaires mais par différents moyens de transmission : le courrier, le fax, le mail, le téléphone ou plusieurs de ces moyens à la fois.

Pour tenter de régler ce problème de délais et augmenter la fiabilité, plusieurs solutions ont été envisagées notamment le rapatriement à l'INSEE de tout le dispositif.

Finalement, la réflexion a abouti aux propositions suivantes :

- 1 - gagner en fiabilité, en généralisant les enquêtes mensuelles là où elles ne sont que trimestrielles comme cela se passe à l'étranger.

- 2 - resserrer les relations entre les différents intervenants, notamment les services statistiques SESSI et SCEES et les organisations professionnelles. En effet, on a constaté que de nombreux organismes professionnels ne rencontraient plus l'administration depuis très longtemps et s'organisaient sans être conseillés par l'administration. Il a alors semblé utile de mettre en place des procédures systématiques d'information mutuelle et de contrôle.

- 3 - rechercher une plus grande fiabilité en couvrant le champ par la mise en place d'enquêtes mensuelles et en s'assurant qu'elles sont correctement réalisées et d'autre part, ne pas attendre les retours tardifs de questionnaires pour envoyer les résultats à l'INSEE même si cette attente permettrait de meilleurs résultats. Il vaut mieux utiliser systématiquement des procédures d'estimation pour les retardataires s'ils ne sont pas trop nombreux et transmettre des résultats provisoires si les délais risquent d'être dépassés.

- 4 - améliorer les modes de transmissions en ayant recours à des moyens plus modernes et plus rapides (fax, mail, internet)

Un essai via internet est en cours.

5 - resserrer les liens entre tous ces organismes pour favoriser la transparence entre le SESSI, le SCEES et l'INSEE. Les résultats globalisés, qui sont transmis à l'INSEE, à défaut d'accéder aux données individuelles, ne lui permettent pas de repérer correctement et aisément tous les problèmes.

6 - gérer de façon rigoureuse cette opération compliquée. Il faut que les contrôles soient effectués mensuellement, d'où la recommandation consistant à demander la désignation d'un contrôleur de gestion et à assurer un suivi au mois le mois de toutes les opérations à partir d'un tableau de bord qui serait réalisé par ce contrôleur.

7 - il a semblé que l'énergie, l'armement, la construction navale et l'aéronautique méritaient des réflexions complémentaires. Dans ces domaines, les services compétents doivent se mettre en mesure de revoir les procédures.

8 - chacun doit être au courant de ses obligations et les respecter ; si les organisations professionnelles ne sont pas en état de faire ce travail, l'administration doit se substituer à elles.

9 - étudier l'allègement de questionnaires trop lourds afin de ne pas retarder les retours.

10 - faire en sorte que les mois de juillet et août soient dissociés afin que cesse cette particularité française, qui allonge considérablement le délai de parution pour l'indice de juillet (80 jours).

Mme LEDUR ajoute que l'étude a été faite dans un délai restreint fixé par le ministre et qui correspondait à la date de fin de la présidence française. Elle regrette que dans ces conditions, certains points n'aient pas été approfondis, il appartiendra donc aux services de le faire.

Après discussion, il a semblé que la meilleure solution était de garder l'organisation générale actuelle. Gagner ce pari, réclame la volonté et l'adhésion de tous les acteurs.

Concernant les conclusions de l'audit, M.DELAPORTE s'interroge sur le poids des pressions exercées par la BCE et relayées par Eurostat, sur la France quand elle a pris la présidence.

Soulignant la qualité du travail fourni par la mission, il ajoute cependant qu'Eurostat lui aurait semblé plus apte à réaliser cet audit, notamment en ce qui concerne le recueil des informations auprès des pays étrangers. Par ailleurs, le resserrement préconisé des liens avec les organisations professionnelles se traduira dans certains cas par l'augmentation du contrôle exercé par l'INSEE.

Par ailleurs, il se dit satisfait que le schéma général d'organisation français n'ait pas été remis en question, même si la conclusion est un peu différente de ce qu'il avait imaginé quand il avait émis l'idée d'un audit l'année dernière.

M. BOURGET affirme qu'il n'a pas subi de pression de la part de l'INSEE et considère que les propositions faites à l'égard des organisations professionnelles sont plutôt bienveillantes, car il s'agit d'un travail de coopération très compliqué avec chacune de ces organisations.

La solution simple serait comme dans les autres pays qu'un seul organisme réalise l'enquête. Il faut aussi savoir que certaines organisations professionnelles n'ont pratiquement plus les moyens de faire l'enquête, et de ce fait, ne s'intéresse qu'à l'enquête annuelle.

S'agissant de l'inspection générale, M. MOTHE assure qu'elle jouit d'une grande indépendance au sein de l'INSEE et précise que nombre de ses audits sont très critiques vis-à-vis de l'INSEE.

Il reste cependant persuadé que si Eurostat avait réalisé l'audit, celui-ci aurait été beaucoup plus radical.

Mme LEDUR rappelle que trois inspections différentes étaient mobilisées sur cette mission et ajoute qu'elles ont discuté à parité et que l'INSEE n'a rien imposé.

M. RENARD intervient pour rappeler que les entreprises ont un besoin d'informations, or il a la certitude que le mécanisme mis en place n'y répondra pas et ne leur apportera pas d'indice européen de la production industrielle suffisamment détaillé dans les branches.

Il ajoute que la pression vient de la Banque Centrale Européenne et qu'il n'y a jamais eu de représentant de la Banque centrale dans les réunions de la formation. Pour illustrer ce propos, il cite un écrit paru dans le bulletin de janvier de la BCE : « de toute façon l'incertitude sur les statistiques laisse la politique monétaire indifférente ».

Il pense qu'il aurait été plus fructueux de visiter les différents INS pour repérer les méthodes qu'un certain nombre d'entre eux ont adoptées et que la France a peut-être écartées trop rapidement. A son avis, un audit privé aurait sans doute fourni cet apport.

M. BOURGET répond que certaines améliorations relativement simples permettront de gagner du temps, c'était là l'objectif de l'audit et que quelques fois les organisations professionnelles sont ravies d'avoir un retour d'informations assez rapide.

Il dit par ailleurs ne pas avoir ressenti chez ses interlocuteurs un sentiment de contrainte, mais plutôt la satisfaction de pouvoir améliorer leur dispositif en réduisant les délais.

M. HEBERT réagissant aux propos de M. RENARD, rapporte que ses interlocuteurs de la BCE lui ont indiqué que, compte tenu des délais de parution de l'IPI en Europe et plus particulièrement du retard de la France, ils prenaient leur décision au vu des statistiques allemandes.

Puis il enchaîne en précisant que le rapport a été remis à M. FABIUS et que ce dernier a fait savoir au directeur général de l'INSEE, qu'il souhaitait sa mise en œuvre. De même dans les objectifs assignés à l'INSEE par le ministre pour 2001, figure également la mise en œuvre du rapport.

M. HEBERT poursuit donc par un point sur l'avancement de la mise en œuvre du rapport.

La généralisation des enquêtes mensuelles a beaucoup progressé, l'introduction s'est faite dans presque tout le champ du SESSI où il n'y avait que des enquêtes trimestrielles, essentiellement dans le domaine du textile et de l'habillement ; dans la mécanique elle s'est faite massivement par le SESSI et les organismes professionnels. Côté SESSI, cette démarche sera terminée l'an prochain. Le SIEPAC (pièces détachées automobiles), les syndicats qui lui sont associés, ainsi que le conseil national du cuir se sont engagés à avoir des enquêtes mensuelles l'an prochain.

Le taux de réponse obtenu sur ces nouvelles enquêtes est satisfaisant, même s'il est pour le moment inférieur de 10% à celui des autres branches enquêtées mensuellement.

Tout le domaine de l'industrie sera couvert, mais il faudra attendre d'avoir des séries pour les utiliser effectivement dans l'indice avec des corrections cjo - cvs. Néanmoins, ces chiffres permettront d'obtenir un résultat plus fiable que de la simple économétrie.

Le renforcement de la tutelle méthodologique exercée sur les organisations professionnelles est en cours avec la mise en place de la charte de qualité des enquêtes de branches qui a été validée par le comité du label. La charte devrait aider la centaine d'organisations professionnelles concernées à atteindre le niveau de qualité requis par le comité du Label. Les organisations professionnelles s'y engagent en signant la charte qui leur a été adressée en mars.

La transmission de résultats provisoires ou d'estimations est maintenant systématique de la part du SCEES, du SESSI et d'un certain nombre d'organisations. L'adoption de modes de transmissions plus rapides des résultats évolue nettement. Depuis le début de l'année on a enregistré une très forte progression des transmissions télématiques.

S'agissant de l'amélioration des rapports avec les entreprises, le SESSI dispose pour ses enquêtes mensuelles d'un système facultatif de transmission des données par internet. Un peu plus de 10% des entreprises répondent par ce moyen. On notera que dans les domaines nouvellement enquêtés par le SESSI, le pourcentage d'entreprises répondant par ce nouveau dispositif est sensiblement supérieur à celui observé dans les domaines anciens.

Progressivement, un dispositif informatique adapté permettra d'assurer la transparence entre le SESSI, le SCEES et l'INSEE.

Sur la mise en place du tableau de bord portant sur la qualité de l'indice, M. HEBERT précise que deux comités ont été créés en janvier. Un comité de pilotage avec les services enquêteurs, dont il est le président, un comité technique chargé du suivi technique des opérations. Des réunions mensuelles sont programmées pour assurer le suivi de la progression des recommandations.

Dans ce cadre, le comité technique a élaboré un tableau de bord qui devrait bientôt être finalisé, et un poste de contrôleur de gestion sera créé à l'INSEE en septembre.

Dans l'énergie, du fait de la dérégulation dans le domaine de la production électrique, le système mis en place avec EDF ne fonctionnait plus. Des contacts pris avec l'observatoire de l'énergie, ont permis de revoir l'ensemble du dispositif et de mettre en place un dispositif opérationnel, qui pourrait être transposé en cas de dérégulation du gaz.

Enfin, la Délégation générale pour l'armement (DGA) s'étant réorganisée n'a pas pu être contactée efficacement jusqu'à présent. C'est également le cas pour l'aéronautique dont la DGA assure la tutelle.

En revanche, concernant la construction navale le ministère de l'industrie a pris les contacts nécessaires, il faut maintenant en attendre l'évolution.

Faire effectuer par l'administration les enquêtes menées par organisations professionnelles défaillantes est déjà la pratique, dès lors que l'organisation manifeste le souhait de ne plus continuer.

Concernant l'allègement des questionnaires mensuels, certains sont ponctuellement réalisés à la demande des organisations professionnelles ou lors d'opérations de reprises d'enquêtes.

Enfin, le cas particulier du délai de parution de l'indice du mois de juillet, semble sous l'aspect méthodologique le plus compliqué à résoudre. Le SCEES et bon nombre d'organisations envoient déjà séparément leurs questionnaires de juillet et août, le SESSI en fera autant cette année. L'information sera alors accumulée et dans le cadre de la révision de base de 2003, la distinction sera recherchée.

M. HEBERT conclut en se disant persuadé que le respect du délai de 45 jours demandé sera tenu sans difficulté dès la fin de cette année 2001 ; par contre, il craint que le passage à 38 jours soit plus difficile, toutefois, il reste optimiste.

M. DELAPORTE s'étonne de la volonté de tutelle exprimée dans le rapport, alors qu'au cours de son interview par les auditeurs, il ne l'avait pas ressentie aussi accentuée. Cependant, il souhaite que les organisations professionnelles et en tous cas les industries alimentaires gardent leur confiance à l'INSEE et aux autres services statistiques officiels sur la façon dont les dispositions seront mises en œuvre.

Il ajoute, que le passage de 45 à 38 jours sera difficile, mais que certaines organisations professionnelles ont déjà prévu des dispositions pour y arriver, notamment en passant par des estimations et des résultats provisoires.

M. MOTHE lève l'ambiguïté provoquée par l'utilisation du terme « tutelle », il s'agit effectivement d'exercer une surveillance plus précise sur les organisations, mais aussi de les aider en apportant en particulier aux petites une aide méthodologique qui leur fait défaut.

Sur le plan des principes, M. PUIG signale que, liée à la mise en place de l'Union économique et monétaire, l'intervention des responsables politiques (et en la circonstance du conseil ECOFIN au plan européen) sur l'orientation de la statistique est un élément nouveau auquel il faudra s'habituer. En effet, jusque là en France, les politiques intervenaient sur le budget attribué aux statisticiens, mais, ensuite seul le CNIS intervenait dans les orientations.

Cette intervention doit se faire dans le cadre d'une concertation préalable entre politiques et statisticiens, ce souhait a été rappelé avec insistance lors d'un comité de programmes statistiques à EUROSTAT et d'un récent CPS auquel assistait le représentant de la DG Emploi. Les décisions telles que celles retenues dans le plan d'action en faveur de l'Union monétaire s'intègrent pleinement dans cette procédure.

Concernant l'éventualité évoquée par M. DELAPORTE, de faire réaliser l'audit par Eurostat, M. PUIG ajoute, que cette décision n'aurait pas respecté les principes européens. En effet, Eurostat serait capable de juger la qualité de l'information donnée, mais l'organisation de la collecte de l'information dans chaque état membre relève de l'état membre au titre de la subsidiarité. Eurostat n'a pas d'expérience véritable de collecte d'informations. C'est donc nationalement et par l'INSEE dans son rôle de coordination évidemment entouré des inspections spécialisées dans la mesure où la collecte n'était pas une collecte de l'INSEE, que s'est effectué l'audit.

IV - EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMMES STATISTIQUES 2002

Mme MOYNE et M.DECAUDIN présentent la synthèse de ces avant-projets de programmes (cf. Annexe 1).

Débat

Pour compléter la synthèse, M. THOLLON-POMMEROL ajoute concernant les travaux de la base 2000 des comptes nationaux, qu'il espère faire aboutir au niveau macroéconomique un certain nombre d'avancées de la statistique industrielle. Retraiter au moins sur quelques grandes variables les décalages d'exercices des entreprises par rapport à l'année civile, améliorer le partage entre les

activités de négoce et de production, renforcer l'utilisation des données de bilan sur de nombreux thèmes dont l'évaluation des immobilisations incorporelles et la ventilation des investissements par nature. Enfin, il cite d'autres travaux qu'il espère voir aboutir tels que l'utilisation et le recueil de toutes les sources statistiques possibles pour l'évaluation du tableau des échanges inter industriels et plus fondamentalement l'amélioration de l'utilisation des statistiques d'entreprises dans le cadre de la comptabilité nationale.

M. RENARD revient sur l'intervention de M. PUIG, il admet que les politiques interviennent dans la détermination des besoins statistiques, mais il insiste sur le risque d'une régression s'il n'y avait pas de concertation.

Il regrette le manque d'expression de besoins de la sphère industrielle dans le débat, alors que le besoin existe et il énumère :

1. qu'attend la banque centrale pour nous donner en 30 jours les statistiques sur les crédits d'équipement aux entreprises, sur les crédits aux ménages etc.
2. sur la connaissance du marché, qu'attend-on pour lancer une réflexion sur la satisfaction des besoins des entreprises ?
3. sur l'investissement pourrait-on arrêter de démolir et reconstruire ?, en tout état de cause, il demande un audit sur l'enquête quadrimestrielle du service de la conjoncture de l'INSEE,
4. en ce qui concerne l'exploitation des gisements administratifs, qu'attend-on pour faire des travaux dans le domaine de l'environnement à partir des données sur les installations classées ?.
5. il salue la sortie de la nomenclature « dite » de synthèse européenne mais regrette qu'elle ne soit couplée qu'au seul règlement indicateurs court terme, alors qu'on n'utilise pas cette nomenclature pour exploiter les statistiques des accidents du travail entre autres.
6. concernant l'enquête prévue sur les liaisons inter-industrielles, il demande si l'objectif est de restaurer un cadre achat pour satisfaire les besoins de la comptabilité nationale. Ou bien, est-ce qu'il s'agit de traiter les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitant en liaison avec la révision de la loi de 75 ?
7. il s'interroge également sur le knowledge management, qui a exprimé ce besoin ? il lui semblerait qu'il n'y ait rien à connaître dans ce domaine.

Puis il conclut sur le fait qu'il faut bien que les services fonctionnent dans le cadre d'une programmation à moyen-terme sous la contrainte budgétaire et la pression des responsables politiques, mais qu'il existe aussi des entreprises dont les besoins d'information méritent aussi considération.

M. HEBERT se propose de retransmettre au directeur général de l'INSEE, le souhait d'audit formulé par M. RENARD.

Concernant l'enquête sur les liaisons industrielles, M. BEGUIN rappelle qu'il s'agit d'une enquête thématique et que généralement ces enquêtes fondamentalement qualitatives n'ont pas pour objet de compléter ou de remplacer le dispositif structurel existant. D'ores et déjà, il peut répondre à M. RENARD, qu'il ne s'agit pas de la mise en place d'un cadre achat.

Par ailleurs, il précise que la décision n'est pas encore arrêtée de savoir si on se limite aux rapports avec les sous-traitants ou si on étend le champ à d'autres relations inter industrielles. Pour l'instant la formule retenue est suffisamment vague pour laisser le choix dans la mise au point du questionnaire.

Au sujet du knowledge management, il indique que c'est l'OCDE qui est à l'origine de la demande, que c'est un domaine sur lequel il n'existe effectivement pas de données statistiques et qu'il s'agit de test et d'investigation préalable.

Sur la connaissance du marché, la demande des industriels est connue, mais la mise en place d'une amélioration de la connaissance du marché dans son ensemble suppose par exemple, une amélioration de l'exploitation des sources existantes ou la mise en place de sources complémentaires. Actuellement, le problème n'est pas résolu.

M. EURIAT approuve la remarque de M. RENARD sur la nomenclature de synthèse qu'il qualifie « d'embryon de nomenclature », qui n'aurait d'intérêt que si elle était exhaustive et appliquée à tous les instruments d'observation macro-économique infra-annuels ou annuels. Cette question est semble-t-il à l'ordre du jour du CPS de mai.

M. PUIG confirme que cette question sera débattue au prochain CPS. La France y défendra son point de vue et fera des propositions en espérant qu'elle sera suivie par d'autres pays sur l'extension du champ au-delà de l'industrie, afin que la nomenclature soit utilisée largement pour l'ensemble de la statistique économique.

M. MEURIC rappelle qu'il existe aussi une nomenclature des consommations d'énergie qui vise l'aspect approvisionnement en énergie et que l'observatoire de l'énergie et le CEREN sont attachés à ce que cette nomenclature soit maintenue en tant qu'outil de publication.

M. BOULENGIER demande que cette dernière intervention soit notée au compte rendu, de même que l'intervention de M. RENARD concernant la banque centrale à laquelle il s'associe.

En ce qui concerne les investissements il est personnellement intéressé, puisque faisant partie des branches d'activités concernées par l'enquête quadrimestrielle de l'INSEE. Il ajoute avoir été amené dans d'autres cadres à discuter avec l'INSEE des problèmes soulevés par cette enquête.

M. DELAPORTE à l'image de M. RENARD souligne l'importance de la préhension de la notion de marché.

Examen d'enquêtes pour avis d'opportunité

- **Enquête thématique sur les technologies de l'information** prévue par le SESSI.

M. DE GIMEL rappelle qu'une enquête précédente sur un thème proche date de 1999. La nouvelle enquête sera orientée de façon à obtenir des informations récentes pour répondre à une forte demande de la mission à l'économie numérique. Des comparaisons internationales seront également réalisées.

Cette nouvelle enquête rentre aussi dans les recommandations du groupe Lombard du CNIS en attendant que soit généralisé dans l'EAE le recueil de l'information sur le commerce électronique notamment.

Les thèmes abordés porteraient sur l'intensité de l'utilisation des technologies de l'information par les entreprises industrielles avec trois domaines, tout d'abord, la façon dont elles mettent en œuvre ces technologies, puis, sur le commerce électronique en s'attachant à des mesures d'achats, de ventes des différentes étapes de ce commerce électronique, et enfin sur l'impact en terme de fonctionnement, d'organisation des entreprises avec une modulation de ces trois thèmes qui reste encore à définir par le comité de pilotage.

Les unités enquêtées pour les industries manufacturières seront de l'ordre de 5000 entreprises. La collecte se fera début 2002.

M. BOULENGIER souligne que le passage au label doit se faire fin 2001.

M. DECAUDIN précise que contrairement à ce qui est indiqué dans la fiche de présentation jointe au dossier, le Scees ne participera pas à cette enquête. En revanche, il participera à l'enquête thématique prévue sur les liaisons inter-entreprises également prévue en 2002. En effet le SCEES ne peut réaliser qu'une enquête thématique par an dans les IAA.

La formation émet un avis favorable.

- **Enquête thématique sur les liaisons inter-industrielles**

Mme MOYNE précise que l'objectif est pour le moment très général. Il porte sur les relations entre entreprises.

Elle ajoute que la précédente enquête de 1995 était centrée sur les clients de l'entreprise et qu'en particulier elle étudiait finement la notion de sous traitance en essayant de la caractériser. Les résultats intéressants et l'enseignement tiré de cette enquête ont permis de poursuivre la réflexion pour l'introduction dans l'EAE de questions plus pertinentes sur ce sujet.

L'objectif de la future enquête est a priori ouvert à tout, clients, fournisseurs, « coopérateurs », il serait utile de faire remonter les aspects qui paraissent les plus intéressants.

La demande émane des ministères concernés industrie et agriculture, d'universitaires, on retrouve également cette demande au niveau européen ; c'est d'ailleurs le sujet qui a été retenu dans l'ensemble des pays de l'Union européenne pour une première enquête thématique coordonnée entre les états membres.

L'échantillonnage prévu est classique, de l'ordre de 5000 unités enquêtées pour le SESSI, 1000 pour les industries agro-alimentaires.

Le questionnaire comportera environ 4 pages avec autant que possible, une part importante sur les questions qualitatives

Un retour d'informations aux enquêtés sera assuré sous forme d'un 4 pages. Sont également prévus des résultats détaillés, des études principalement d'universitaires, éventuellement des travaux complémentaires.

Un groupe de pilotage associant un maximum d'utilisateurs sera mis en place.

Mme MOYNE réitère le souhait d'avoir des remontées sur les thèmes à privilégier.

M. BOULENGIER rappelle la nécessité de rester vigilant sur la durée de remplissage des questionnaires pour ne pas alourdir la charge des entreprises et que ce questionnaire de 4 pages sur 30 mn est le maximum qu'on puisse demander aux entreprises.

M. RENARD demande s'il n'y aurait pas nécessité d'englober le commerce de gros qui joue un rôle fondamental d'intermédiation dans ces relations fournisseurs-clients.

Mme MOYNE répond que les partenariats n'étant pas encore arrêtés, le SESSI se tournera également vers la division commerce de l'INSEE.

Concernant les thèmes à privilégier Mme CAZENEUVE fait part de l'intérêt porté par le ministère de l'agriculture aux relations des IAA avec la grande distribution, en ce qui concerne la dimension de la fabrication sous marque de distributeur et l'aspect prestation de services rendus par la grande distribution aux industriels IAA.

M. COIFFARD signale que l'externalisation d'un certain nombre de services et en particulier celle des services énergétiques, apparemment en phase d'extension semble être en relation avec l'enquête.

M. THOLLON-POMMEROL demande à M. RENARD de préciser ce qu'il entend par commerce de gros.

S'agit-il du commerce de gros en général en tant qu'intermédiaire entre la production et la distribution ou du commerce de gros associé aux entreprises de commerce de gros des groupes ?

M. RENARD répond qu'en prolongeant la réflexion, comme pour les technologies de l'information, ce sont les places de marché qui intéressent.

M. HEBERT propose de réfléchir rapidement à la sollicitation de M. RENARD sur l'inclusion du commerce de gros dans l'enquête, par contre les places de marché étant encore au stade embryonnaire cela reste à étudier.

Mme MOYNE note que les relations avec le commerce semblent avoir un poids relativement important, elle ajoute qu'il faudra étudier la possibilité d'en faire un axe.

Sur la nécessité d'obtenir ou non l'obligation, Mme MOYNE répond à M. BOULENGIER que si les données quantitatives figurant dans le questionnaire sont déterminantes pour avoir un certain nombre d'informations générales, le statut obligatoire s'imposerait ; par contre, pour des données plutôt qualitatives, la question pourrait être posée.

M. DELAPORTE demande à Mme CAZENEUVE, qui a souligné l'intérêt pour le ministère de l'agriculture de caractériser les relations entre les industriels de l'agro-alimentaire et la grande distribution, si des travaux sont en cours sur ce sujet au ministère.

Mme CAZENEUVE répond qu'une réflexion interne est en cours sur ce type de sujet, notamment sur les marques de distributeurs, mais qu'il est nécessaire d'avoir des éléments externes de cadrage.

M. DELAPORTE trouve la réflexion intéressante, concernant notamment les industries alimentaires il s'informe sur le niveau de détail, ira-t-on jusqu'à identifier des secteurs particuliers ?.

Mme CAZENEUVE précise que cela n'est pas défini à l'heure actuelle.

M. BEGUIN insiste sur le fait que l'enquête liaisons industrielles semble, compte tenu de l'opinion exprimée par les différents pays de l'Union européenne, le thème qu'ils préféreraient aborder dans le cadre des enquêtes thématiques.

Il ajoute qu'Eurostat fait dorénavant partie des demandeurs et, pousse les pays à s'engager à faire en commun des enquêtes thématiques européennes en complément du règlement sur les statistiques structurelles.

M. BEGUIN n'est pas en mesure d'annoncer si à un tel engagement seront associées des contraintes à respecter, ni si le questionnaire sera unique, un groupe de travail mené par Eurostat visera à définir les objectifs de l'enquête.

Il note que si ce sujet est sorti comme celui qui intéressait davantage, cela veut dire que tous les pays voient bouger ces relations inter-entreprises et veulent en savoir davantage. Partant de ce principe, la demande d'obligation sera peut-être fonction des travaux qui seront menés sous l'égide d'Eurostat.

M. BOULENGIER propose à M. BEGUIN de demander formellement à EUROSTAT ce qui est prévu.

M. BEGUIN ajoute qu'une task force se réunira et qu'il posera la question à Eurostat.

La formation émet un avis d'opportunité favorable

- **Enquête sur les petites entreprises industrielles**

M. BRION mentionne une erreur dans la fiche de présentation, pour les industries agro alimentaires, le seuil de l'EAE est en fait de 20 salariés et plus. Cette enquête fait suite à celle qui a été réalisée en 1998 sur l'exercice 1997. Le dispositif de l'enquête de 2002 s'inspirera fortement du dispositif précédent.

Le questionnaire comportera 4 pages. Pour mémoire en 1998, le temps de remplissage moyen était de 25 mn.

Le groupe de pilotage rassemblant des représentants des services statistiques et des fédérations professionnelles se réunira pour établir le questionnaire qui abordera d'une part, les caractéristiques générales de l'entreprise avec des questions sur le dirigeant, et d'autre part, des questions sur l'informatisation, la recherche, l'innovation technologique, l'emploi.

Autres grands thèmes abordés : les dépenses courantes et les investissements de l'exercice et pour terminer des questions sur les activités de l'entreprise.

Le questionnaire sera envoyé vers mars ou avril 2002, l'échantillon devrait être à peu près comparable à l'échantillon de l'enquête de 1998, environ 35 000 entreprises.

Le passage au comité du label est prévu fin 2001

M. BOULENGIER ouvre le débat sur ce projet.

La DECAS finançant l'opération, M. TROGAN s'interroge sur la date de réunion du comité de pilotage.

M. BRION précise que ce sera avant l'été ou en septembre.

Mme Moyne rappelle que, lors de la révision de l'enquête consommation d'énergie, le SESSI s'était engagé à demander l'intégration dans l'EPEI, d'une question sur les consommations d'énergie et que deux questions ont été retenues, elles seront soumises prochainement.

M. BOULENGIER rappelle, s'agissant de petites entreprises, la nécessité de limiter au maximum le temps de réponse.

La formation émet un avis d'opportunité favorable.

M. De GIMEL demande l'avis de la formation sur l'utilisation par le SESSI des DADS, de façon à obtenir un passage en procédure simplifiée devant la CNIL.

Il explique que l'exploitation des DADS allégerait la charge des entreprises en permettant la production d'informations statistiques telles que la localisation des emplois au niveau des établissements, la désagrégation au niveau des établissements d'un certain nombre de résultats économiques (connus seulement au niveau des entreprises), des analyses à des niveaux sectoriels fins ou des niveaux de localisation fins, des études sur les performances des entreprises en couplant ces données sur la main d'œuvre avec les données des enquêtes thématiques et les enquêtes annuelles d'entreprises etc..

Il ajoute qu'une convention entre le SESSI, la DGI et l'INSEE garantirait la confidentialité des données individuelles qui seraient transmises.

Il précise que le champ demandé comprend également le commerce de gros.

M. RENARD appuie totalement cette démarche, il rappelle le souhait de voir utiliser massivement la source DADS et ajoute qu'il faut approfondir la réflexion sur les nomenclatures employées. Il demande si la catégorie de l'employeur correspond à la catégorie juridique.

M. De GIMEL répond que c'est effectivement une variable qui est proche de la catégorie juridique qui permet de déterminer en particulier les champs de la comptabilité nationale.

Mme AMIEL rappelle qu'à la demande du Président, dans la procédure de la CNIL, la norme simplifiée 26 pour les traitements à partir de données déjà recueillies s'applique s'il y a eu concertation préalable au sein du CNIS. Un extrait de compte rendu ou une attestation du secrétariat général du CNIS confirmera qu'il y a bien eu un débat.

V - LA RENOVATION DES NOMENCLATURES D'ACTIVITES ET DE PRODUITS

En introduction de sa présentation du processus de révision des nomenclatures d'activités et de produits, M. BLANC précise qu'il a été décidé, au niveau international, de procéder en deux étapes : une opération 2002, qui d'ailleurs s'achève, et une opération 2007 qui commence.

Il rappelle que :

- les nomenclatures sont élaborées d'abord au niveau mondial, puis européen, puis national ;
- le système harmonisé douanier mondial pose une contrainte d'articulation du système qui comporte à la fois des avantages et des inconvénients ;
- les nomenclatures économiques sont relativement récentes : la CITI date du début des années 90, la NACE (nomenclature européenne) et la NAF (française) datent de 1993. Mais elles sont déjà vieillissantes car un certain nombre de points sont mal ou peu pris en compte : internet, biotechnologies, nouvelle organisation du travail. Ces éléments nouveaux ont conduit à envisager un toilettage des nomenclatures d'activités et de produits pour 2002.
- un élément nouveau est intervenu dans le champ mondial des nomenclatures d'activités, à savoir l'adoption en 1997, par les trois pays de l'Amérique du Nord, Canada, Etats-Unis Mexique, de la NAICS (North American Industry Classification System). Plus moderne et plus récente, elle est construite sur des principes un peu différents, et on y trouve notamment la définition d'un secteur de l'information, le secteur 51, qui regroupe un ensemble d'activités de services telles que l'édition, les télécommunications, l'audiovisuel, etc., qui sont des activités très dispersées dans les différentes nomenclatures.

En 2002, il s'agit d'un toilettage, sans refonte des structures : on esquisse un premier rapprochement (très ponctuel) avec la NAICS et, de manière assez légère, on tient compte des nouvelles réalités. Par exemple, on tient compte dans la NAF des travaux de l'OCDE sur les TIC. Cela conduit à la distinction de diverses activités dans le commerce de gros pour faire apparaître l'informatique et l'électronique. Les réflexions de la NAICS sur le secteur de l'information ont conduit à la création d'une rubrique sur les éditeurs de logiciels.

Par ailleurs, pour les besoins de la comptabilité nationale, on fait apparaître deux divisions qui décrivent des activités de production des ménages respectivement de biens et de services (voir liste des modifications dans le dossier).

En revanche, à l'horizon 2007, c'est une refonte totale de l'ensemble des nomenclatures : nouvelles versions de la CITI, de la CPC, donc de la NACE et de la CPA. Un effort de coordination sera entrepris au niveau international et national. La rénovation est conduite par un groupe technique très restreint de l'ONU, auquel la France participe. Au cours de l'année 2001, parmi les premiers travaux menés conjointement par EUROSTAT et l'ALENA, une confrontation de la NAICS et de la NACE sera entreprise, avec, à terme, la recherche d'une convergence.

Au niveau national, la réunion de la Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits (CNAIP), le 7 février dernier, a examiné le processus de révision, adopté un certain nombre de conclusions (qui figurent dans le dossier), et mis en place un dispositif de concertation entre statisticiens et organismes professionnels. Le processus de concertation comporte des réunions sectorielles avec les organismes professionnels et les réunions de formations du CNIS.

Cette concertation a pour but de recenser les besoins, les souhaits des entreprises et de leurs représentants, afin de définir une position française cohérente à faire valoir dès maintenant au niveau

international. Les organismes professionnels ont été invités à faire remonter leurs propositions et demandes pour l'avenir : regroupements, éclatements, changements de structure.

Les consultations vont avoir lieu au cours de l'année 2001. Elles se concluront au début de l'année 2002 par une réunion de la CNAP qui décidera d'une position française à défendre dans les négociations internationales sur les nomenclatures.

Sachant qu'il s'agit de négociations et que les souhaits exprimés ne seront pas forcément adoptés, il faut tenir compte dès le début des positions susceptibles d'être adoptées par les autres pays.

Seize réunions sont programmées, jusqu'à fin juin 2001. Pendant l'été, la section "nomenclatures" de l'INSEE fera la synthèse de ces demandes et une nouvelle série de réunions sectorielles pourra avoir lieu à l'automne, probablement dans un dispositif un peu différent, pour élaborer la position française.

Les négociations se poursuivront en 2002 et au cours des années suivantes, au sein du groupe technique de l'ONU, du groupe européen NACE/CPA, avec des allers-retours, des prises en compte aux niveaux international, européen et français des propositions qui auront été adoptées. A la fin du processus, fin 2004-début 2005, statisticiens et professionnels français se réuniront pour conclure. Les travaux menés à partir de 2002 et jusqu'en 2004-2005 pourront faire l'objet d'information mutuelle, pour éventuellement infléchir des positions.

Le groupe technique de l'ONU prévoit d'arrêter ses travaux début 2005, pour que les nomenclatures puissent être ensuite non seulement traduites mais que les notices explicatives et autres textes soient rédigés. La CNAP sera amenée à nouveau à se prononcer sur l'adaptation française des nomenclatures à partir de 2005.

M. BLANC cite quelques exemples de questions posées :

- Pourrait-on rechercher une articulation (avec les nomenclatures douanières, entre les nomenclatures et les nomenclatures de produits) à un niveau intermédiaire plutôt que détaillé ?
- N'est-ce pas au moment où l'on révisé l'ensemble de la nomenclature qu'il faudrait poser le problème d'une superstructure dans les nomenclatures, avec un objectif d'analyse économique ?
- Les nouvelles techniques de commerce, comme le commerce électronique par exemple, ne feront-elles pas disparaître la pertinence de la distinction entre commerce de gros et commerce de détail ?

M. LACHIZE précise que le SESSI se pose un certain nombre de questions.

Concernant les technologies de l'information et de la communication il s'inquiète du fait que la nomenclature ne soit pas adaptée et que par exemple n'y figurent pas les fabricants de cartes électroniques, malgré le fait qu'ils représentent un chiffre d'affaires d'au moins 10 milliards de francs.

Il note que les Américains, qui ont révisé leur nomenclature en 1997, y ont introduit 30% de nouvelles activités. Il précise que les Nord-Américains se sont mis d'accord non pas sur une nomenclature, mais sur une partie commune : les cinq premières positions de la NAICS (sur six) sont communes aux Etats-Unis, au Canada et au Mexique. Il note également que cette nomenclature a été conçue en trois ans, de 1994 à 1996, pour une mise en application en 1997, et qu'une révision, totalement indépendante des nomenclatures internationales de l'ONU, est prévue tous les 5 ans.

Il pense qu'en ce qui concerne la comparaison de nos nomenclatures avec la nomenclature nord-américaine, il serait intéressant sur certains domaines, notamment la production industrielle, de part et d'autre de l'Atlantique de disposer de définitions pratiquement identiques. Dans d'autres domaines, les comparaisons seraient beaucoup plus difficiles à un niveau fin entre nomenclature américaine et européenne.

Enfin, il suggère de tirer parti, pour notre propre réflexion, de la réflexion menée par les Américains à un niveau très fin de reconnaissance des activités et des produits.

M. BOULENGIER évoque le problème de la fabrication et de la pose d'éléments de construction, avec la dimension, qualifiée de sociale (convention collective), qui vient s'y greffer.

M. DUCHATEAU regrette que la concertation entre les statisticiens et les professionnels n'ait pas eu lieu pour l'opération de toilettage de 2002 ou ait eu lieu de manière extrêmement légère, puisque les professionnels du bâtiment n'ont pas été conviés à la réunion et que les règles de classement qui prévalaient en France depuis fort longtemps ne seront pas reconduites en 2002.

En tant que représentant des entreprises de construction, il ne comprend pas la distinction établie entre deux types d'entreprises qui ont une finalité complètement identique : celles qui fabriquent et

posent et celles qui ne font que poser. De même il faudra expliquer où est la similitude entre une entreprise qui ne fait que fabriquer et une entreprise artisanale ou PME qui fait de la fabrication et de la pose.

Le deuxième point est effectivement, comme l'indiquait le président, l'impact non négligeable de ces nouveaux classements sur des questions juridiques et réglementaires.

Il craint que le maintien de cette proposition ne pousse les professionnels à s'inscrire en faux, car ils ne pourront pas suivre cette nomenclature. Il ajoute qu'il existe aujourd'hui d'autres nomenclatures dans le secteur de la construction.

Enfin, il renouvelle le souhait d'un partage bâtiment-travaux publics.

Madame COMET précise que la FFB et la CAPEB ne se sont pas concertées mais qu'elles ont exactement la même position. Comment peut-on parler de toilettage, révision légère, quand tous les principaux acteurs du secteur n'ont pas été interrogés ? Le ministère de l'équipement n'a pas donné son avis sur la question.

Par ailleurs, elle demande des précisions concernant le relevé de conclusions de la réunion de la CNAP, où il est dit que toutes les entreprises fabriquant et installant elles-mêmes certains éléments de construction seront systématiquement classées dans l'industrie, alors qu'une règle plus précise vient d'être exposée.

Elle s'inquiète aussi de l'impact de ces décisions sur les questions juridiques et réglementaires (convention collective, assurance...).

M. BOULENGIER remercie Mme COMET, et relève que les nomenclaturistes sont vigoureusement interpellé.

M. PUIG rappelle qu'une procédure de concertation s'est mise en place dans le cadre des révisions de nomenclatures, comportant notamment une série de réunions, sur les aspects thématiques fins. Il est important que ces échanges aient lieu, néanmoins il n'y a pas à émettre d'avis d'opportunité dans cette formation.

M. BLANC précise que, pour 2002, la concertation n'est pas de la même ampleur que celle qui est menée pour 2007, puisque la révision n'est pas aussi fondamentale. En revanche, une information a bien été faite en temps utile sur le problème de la frontière construction-industrie de la part de l'INSEE vers le ministère de l'équipement. Plusieurs réunions ont eu lieu entre le SESSI, le SES et l'INSEE pour examiner ce sujet, et le SES avait la charge d'informer les professionnels. Il ajoute que, dans l'optique de la révision 2007, tous les points de vue pourront s'exprimer à nouveau, et dès le 23 mai dans le cadre de la réunion sectorielle qui portera sur la construction.

M. BRUNEAU, qui participe aux réunions internationales, revient sur le changement de frontière entre la construction et l'industrie. Depuis 1988 il est clairement explicité dans les nomenclatures internationales, dans la CITI en particulier, que toute entreprise de production, qu'elle installe par elle-même ou qu'elle n'installe pas systématiquement, est classée en production ; ceci a été écrit d'une façon plus légère au niveau de la NACE en 1993 et relativement ignoré au niveau de la CPA. En 1993, seule la France a conservé la façon de procéder de la nomenclature d'activités et de produits de 1973, à savoir classer les entreprises fabricantes et installatrices plutôt en construction si elles installaient plus de 50% de leurs productions, plutôt en industrie dans le cas inverse.

Pour répondre à l'intervention de M. LACHIZE, M. BRUNEAU précise que la NAICS est une nomenclature faite par les Américains pour leurs propres besoins, sans référence aux nomenclatures internationales, alors que les Européens ont voulu, à la fin des années 80, s'articuler sur le niveau mondial. Les Etats membres de l'Union européenne se doivent de forger leur position en fonction de leurs propres intérêts stratégiques. Cette révision est une opportunité pour faire avancer beaucoup de choses. C'est en particulier l'occasion de penser ces nomenclatures avec un souci de référence au marché.

VI - PROJET D'AVIS DE LA FORMATION (Mme AMIEL)

Les membres de la formation discutent du projet d'avis qui sera présenté à la prochaine assemblée plénière du CNIS

Le président remercie les participants et souhaite bonne chance à Mme MOYNE dans ses nouvelles fonctions, en soulignant la qualité de son travail de rapporteur. La séance est levée.

Adoption du compte rendu

Rédactrice : Marie-Andrée LAUREAT

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du CNIS **avant le 30 janvier 2002** (tél. : 01 41 17 52 67). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2001.

DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SEANCE

- Extrait du rapport du CNIS n° 62 : Avis sur les programmes statistiques 2001
- Avant-projets de programmes statistiques 2002
- Note sur les délais de publication de l'IPI (M.MOTHE)
- Document de présentation des révisions des nomenclatures d'activités et de produits
- Fiche de présentation au CNIS d'un traitement automatisé des DADS

AVIS D'OPPORTUNITE

- Enquête sur l'utilisation et l'impact des nouvelles technologies de l'Information et de la Communication.
- Enquête sur les liaisons industrielles.
- Enquête sur les petites entreprises industrielles (EPEI)

Paris, le 22 octobre 2001 n°328/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Tic 2002 : utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'industrie

Programme : 2002

*Emetteurs : - Service des Etudes et des Statistiques Industrielles (Sessi), Sous-Direction "Etudes",
- Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES), sous-direction des statistiques des IAA*

Le projet en référence a été présenté à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 9 mai 2001. On notera qu'au cours de la réunion le SCEES - a annoncé qu'il donnait en 2002 la priorité à une autre enquête, et qu'en conséquence il ne sollicitait pas d'avis d'opportunité pour ce projet.

L'enquête a pour objet de mesurer l'intensité et les différents types d'utilisation des NTIC par les entreprises industrielles ainsi que leur impact sur le fonctionnement et l'organisation des entreprises. Elle a aussi pour but de suivre le développement progressif du commerce électronique, à l'instar des enquêtes menées par les services statistiques officiels de plusieurs pays étrangers (Canada, Etats-Unis, Australie et les pays d'Europe du Nord).

La demande émane du Secrétariat d'Etat à l'Industrie, notamment le STSI (Service des technologies et de la société de l'information), et du Ministère de l'agriculture et de la pêche (Service des stratégies agricoles et industrielles) pour suivre la diffusion des NTIC dans le tissu productif et dans les différents types d'entreprises (PMI et grandes entreprises ...) et apprécier la motivation des entreprises en ce domaine.

"Le tableau de bord de l'innovation" du MINEFI ainsi que "le tableau de bord du commerce électronique", dont la mise en place est pilotée par la Mission à l'Economie Numérique (M. Guillaume), supposent l'actualisation et le suivi de certains indicateurs mesurant les progrès de la France dans la mise en œuvre des NTIC.

La Commission Permanente de Concertation pour l'industrie (CPCI) s'intéresse au maintien de la compétitivité des entreprises industrielles sur le marché mondialisé et à la comparaison internationale du niveau et de l'intensité de l'utilisation des NTIC par les entreprises françaises.

Le rapport du groupe de travail du CNIS sur "l'observation statistique du développement des TIC et de leur impact sur l'économie" (Didier Lombard) a recommandé le déploiement et la poursuite d'enquêtes thématiques régulières sur l'utilisation et l'impact des NTIC sur l'économie.

Les principaux thèmes abordés sont :

- la mise en œuvre des NTIC au sein des entreprises afin de rationaliser les échanges d'information et le travail en commun (*Cf. Knowledge Management*) et d'optimiser les relations avec les fournisseurs et les partenaires externes de l'entreprise (*réduction des délais, des stocks et des cycles de développement*) ;
- le développement de l'activité de commerce électronique (*achats et ventes*) sur l'internet et au moyen de l'EDI, en distinguant les différents paliers (*commande, paiement, traçabilité et service après-vente*).
- l'impact des NTIC sur le fonctionnement et l'organisation des entreprises (*appropriation des NTIC par les employés, formation et recrutement de compétences, innovations organisationnelles et externalisation de certaines activités*).

L'enquête portera sur environ 5000 entreprises industrielles parmi les 23 000 qui comptent plus de 20 salariés (y compris l'énergie mais hors IAA), avec une interrogation exhaustive au-dessus de 500 salariés.

Le lancement est prévu en septembre 2002.

Un questionnaire postal d'environ 4 pages est visé, avec une part prépondérante de questions qualitatives. On cherchera à obtenir un questionnaire pouvant être rempli en une demi-heure en moyenne ou moins.

Le groupe de pilotage comprendra des représentants du Secrétariat d'Etat à l'Industrie, du Ministère de l'économie, de l'Insee et des organismes professionnels.

Un retour d'information à l'unité enquêtée sera réalisé, sous la forme d'un 4 Pages.

Le 4 pages sera complété par un ouvrage publiant des résultats détaillés.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable**.

Paris, le 22 octobre 2001 n°329/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les liaisons industrielles

Programme : 2002

Emetteurs : Service des Etudes et des Statistiques Industrielles (SESSI), Sous-Direction "Ingénierie et Coordination Statistiques",

Service central des enquêtes et études statistiques (S.C.E.E.S.), Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

Le projet en référence a été présenté à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 9 mai 2001.

L'enquête a pour objet de qualifier, voire quantifier, les relations que les entreprises industrielles entretiennent avec leurs clients, leurs fournisseurs et leurs « coopétiteurs »

La demande émane du Secrétariat d'état à l'Industrie, notamment DARPMI pour l'analyse de la sous-traitance, Ministère de l'agriculture et de la pêche (service des stratégies agricoles et industrielles), universitaires, comptables nationaux.

Par ailleurs, les questions sur les preneurs d'ordre, donneurs d'ordre, reviennent régulièrement au niveau international, dans le cadre du règlement européen sur les statistiques structurelles des entreprises et de la révision des nomenclatures.

Les principaux thèmes abordés, suivant les orientations choisies, caractérisation des travaux réalisés par l'entreprise suivant les relations avec les clients ou / et les fournisseurs, description des principaux secteurs clients ou / et fournisseurs, concentration des clients ou / et des fournisseurs, part de l'étranger...

Seront enquêtées : pour le SESSI, un échantillon d'environ 5 000 unités parmi les entreprises industrielles de plus de 20 salariés (hors IAA), avec une interrogation exhaustive au-dessus de 500 salariés.

Pour le SCEES (IAA), l'échantillon sera d'environ 1000 entreprises IAA parmi les entreprises de plus de 20 salariés, avec interrogation exhaustive au-dessus de 250 salariés.

La partie industrielle hors IAA sera enquêtée par le SESSI, avec un lancement prévu en septembre 2002. La partie IAA sera enquêtée par le SCEES à la même période.

Un questionnaire postal d'environ 4 pages est visé, avec une part importante de questions qualitatives. On cherchera à obtenir un questionnaire où le temps de remplissage moyen soit autour de 30 minutes.

Le groupe de pilotage comprendra des représentants du Secrétariat d'état à l'Industrie, du ministère de l'agriculture et de la pêche, de l'INSEE, des industriels et des organisations professionnelles, des universitaires et des organisations internationales.

Un retour d'information à l'unité enquêtée sera réalisé, sous la forme d'un 4 Pages, complété par un ouvrage publiant des résultats détaillés.

La formation a émis un **avis d'opportunité favorable**

Paris, le 22 octobre 2001 n°330/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les petites entreprises industrielles (EPEI)

Programme : 2002

Emetteur : Insee - Direction des statistiques d'entreprises - Division harmonisation d'enquêtes auprès des entreprises.

Le projet en référence a été présenté à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 9 mai 2001.

L'enquête permet de compléter le dispositif des enquêtes annuelles d'entreprise, pour lequel le champ est limité aux entreprises de plus de 20 salariés ou plus de 35 millions de Francs de chiffre d'affaires pour l'industrie, et aux entreprises de plus de 10 salariés ou plus de 35 millions de Francs de chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière et des industries agro-alimentaires.

La demande émane de l'administration, en particulier la direction des entreprises commerciales, artisanales et de services, a un fort besoin de statistiques lui permettant de cibler les dispositions réglementaires concernant les petites entreprises. Par ailleurs, l'Insee a besoin, pour l'élaboration des comptes nationaux, de données permettant de compléter l'information sur le secteur des entreprises ; le Sessi et le Scees sont également demandeurs de telles informations. Enfin, d'autres utilisateurs potentiels existent : fédérations professionnelles, APCM, chambres de commerce et d'industrie, universitaires, etc.

Les principaux thèmes abordés sont : caractéristiques générales de l'entreprise et de son chef, emploi, achats, investissements, activités, degré d'informatisation, innovation technologique, liens avec d'autres entreprises.

Place dans le dispositif statistique :

Complément des EAE (enquêtes annuelles d'entreprise) ; cette enquête est réalisée tous les quatre ans.

Les unités enquêtées seront :

Les entreprises (la taille de l'échantillon était de 35 000 pour l'enquête de 1998 sur les données de 1997) de l'industrie et des IAA.

Pour l'enquête de 1998 sur les données de 1997, le questionnaire a été envoyé en avril 1998. La collecte est réalisée par voie postale, l'envoi des questionnaires étant réalisé par l'Insee.

Impact sur l'unité enquêtée :

Pour l'enquête de 1998, le temps de remplissage du questionnaire était en moyenne de 25 minutes.

Groupe de pilotage :

Services statistiques, représentants des fédérations professionnelles, de l'APCM, des chambres de commerce.

Diffusion des résultats : sous forme d'Insee-première, et de résultats plus complets.

La formation a émis un **avis d'opportunité favorable**.

Annexe 1

Formation industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie

Exposé synthétique des avant-projets de programmes statistiques 2002

Véronique Moyne - Georges Decaudin (rapporteurs de la formation)

Au-delà de la poursuite des grands chantiers statistiques et du souci plus récent de collecter de l'information sur des sujets plus liés à l'actualité, les années présentes sont marquées par la dimension européenne, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et la nécessité d'une vision élargie et plus coordonnée sur l'ensemble des activités.

Ainsi, au-delà du basculement en euro des principaux dispositifs, la constitution d'un ensemble commun d'indicateurs de court terme au niveau européen est en train de se mettre en place avec une volonté affirmée d'aboutir dans des délais rapides.

La multiplication de projets dans le domaine de la collecte par internet, dont certains se sont déjà concrétisés, se situe dans un contexte où les nouveaux supports de diffusion électroniques sont en phase de devenir prééminents.

Enfin, les réflexions menées dans le cadre de la révision internationale des nomenclatures mettent particulièrement en lumière les difficultés du découpage traditionnel des grands secteurs d'activité, qui amènent à accentuer la coordination entre services et développer des outils communs.

1- Statistiques, indicateurs et analyses infra- annuels

L'adoption **du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles** en mai 1998 et les besoins exprimés par le Fonds monétaire international et la Banque centrale européenne ont réorienté le programme du SESSI, des divisions concernées de l'INSEE et, dans une moindre mesure, du SCEES sur les enquêtes mensuelles de branche. En particulier, la France ne dispose pas d'un indicateur d'entrées de commandes et ne respecte pas, contrairement à ses principaux partenaires européens, les normes internationales en matière de délais pour l'indice de la production industrielle (IPI).

Dans ce contexte et suite aux débats tenus notamment dans le cadre de cette formation, un **audit concernant l'indice de la production industrielle** a été mené au cours du second semestre 2000 à la demande du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Ses principales conclusions consistent en la nécessité de mise en place d'enquêtes mensuelles dans les activités couvertes jusque là par des enquêtes trimestrielles, du renforcement du partenariat avec les organisations professionnelles agréées (OPA) en s'appuyant sur la prochaine application de la charte qualité des enquêtes de branche et du rapprochement des services enquêteurs avec l'unité responsable de l'IPI pour une optimisation de son élaboration.

En premier lieu, l'indice IPI sera publié dès juin 2001 en 45 jours pour se conformer aux demandes européennes, mais en 2002, les délais devront vraisemblablement subir une nouvelle réduction pour atteindre 38 jours. Dans ce cadre, en plus des opérations prévues et réalisées en 2001 (reprise ou mise en place par le SESSI d'enquêtes mensuelles dans le textile, dans le machinisme agricole, dans l'habillement), le SESSI et les OPA de la mécanique ont mis en place dès 2001 une enquête mensuelle dans ce secteur. Pour les équipementiers automobiles, l'OPA mettra en place une enquête mensuelle en 2002, qui s'accompagnera d'une annualisation de l'enquête trimestrielle.

Parallèlement, en partenariat avec les OPA, le SESSI achèvera en 2002 la généralisation du questionnement des **commandes** ; l'indice mensuel des entrées de commandes commencera à être publié de façon régulière à la fin de l'année et sa couverture sera progressivement étendue. SESSI et SCEES mettront également en œuvre la politique de qualité visant notamment la réduction des délais, via l'application de la **charte de partenariat avec les OPA concernant la qualité des enquêtes de branche**. Cette orientation de reprise et d'extension pourrait se prolonger en 2002, si certaines OPA se trouvaient face à des difficultés insurmontables pour satisfaire aux nouvelles contraintes, principalement de délais. Toutefois, le SESSI et le SCEES ne pourront faire face à ces charges supplémentaires, sans renfort de personnels.

La future base 2000 de l'IPI, qui devrait être opérationnelle début 2003, devrait bénéficier de ces avancées, mais qui sont encore insuffisantes dans certains domaines. C'est notamment le cas du secteur de l'armement, suite à la non-reconduction de la convention avec la Direction générale de

l'armement, qui ne pouvait plus tenir ses engagements de fourniture de séries élémentaires pour l'élaboration de l'IPI.

Dans le domaine des **prix de vente industriels (PVI)**, il est à noter qu'à partir de septembre 2001, l'ensemble des branches des IAA donnera lieu à une collecte mensuelle. Par ailleurs, débutera à partir de la même date la collecte en grandeur réelle des **prix industriels à l'exportation**, le règlement européen sur les statistiques conjoncturelles nécessitant la confection d'indices au plus tard en janvier 2003.

Les règlements de la commission pris en application de ce règlement impliquent l'utilisation de la **nouvelle nomenclature de synthèse** (grands regroupements industriels dits MIG) et demanderont quelques adaptations de l'ensemble des indices de court terme existants. Ces indices devront aussi s'adapter à l'évolution de la réglementation, notamment pour les secteurs de l'énergie et de la sidérurgie.

Pour toutes les applications, les conditions de passage complet à l'euro ont été définies pour être effectives début 2002. Après la mise en place d'un système de **collecte par internet** pour les enquêtes mensuelles de branche du SESSI en 2000, les projets dans ce domaine se multiplient (une étude préalable est menée en 2001 pour les PVI, projet pour les enquêtes de conjoncture de l'INSEE, projet de mise en ligne d'une application permettant aux éditeurs de répondre aux enquêtes « presse » via le site internet de la DDM) alors que la diffusion via ce canal se développe (ouverture du site « indicespro.insee.fr » depuis mars 2001 pour les prix de vente industriels, qui permet la consultation de séries publiques et un retour personnalisé aux entreprises participant à l'enquête.

Enfin, des travaux vont se mettre en place pour mieux connaître la conjoncture des très petites entreprises et les revenus des entrepreneurs individuels.

2- Statistiques et synthèses structurelles

Le programme à moyen terme concernant les enquêtes statistiques structurelles mettait l'accent sur la consolidation des investissements importants constitués par le passage à la 4^e génération des enquêtes annuelles d'entreprise et au règlement PRODCOM pour les enquêtes de branche, sur l'amélioration de la qualité et des délais, mais aussi sur la préparation des possibles évolutions futures de l'EAE. Ce programme prévoyait également le développement de l'utilisation des sources administratives par les services enquêteurs.

Concernant les **Enquêtes annuelles d'entreprise (EAE)** du SESSI et du SCEES, les délais de disponibilité des résultats sont rapidement revenus à la normale (fin n+1) après les perturbations induites par le passage à la 4^e génération. En particulier, des résultats préliminaires sont désormais produits en octobre pour satisfaire aux obligations du règlement sur les statistiques structurelles.

Toutefois, la réalisation de certains développements a dû être retardée. Au SESSI, la « régionalisation » des résultats fondée sur l'estimation de comptes d'exploitation par établissement devrait être expérimentale en 2001 ; l'exploitation systématique des résultats en termes de groupes d'entreprises est repoussée en 2002 ; l'intégration des données sur les petites entreprises industrielles en complément du champ EAE n'est pas envisagée avant 2003. Au SCEES, l'intégration des outils harmonisés pour le traitement des restructurations d'entreprises (CITRUS) et le calcul de résultats en évolution est également repoussée en 2002.

Les « petites » entreprises industrielles (moins de 20 salariés et 35 MF de chiffre d'affaires) exclues des EAE font l'objet d'une interrogation par l'INSEE tous les 4 ans : la prochaine **Enquête sur les petites entreprises industrielles (EPEI)** est comme prévu programmée en 2002 sur l'exercice 2001. L'estimation des données entre deux enquêtes à l'aide des fichiers fiscaux reste toutefois à réaliser.

Les travaux sur la démographie des entreprises se déroulent également comme prévu. Ils comportent un aspect quantitatif, avec la publication en 2002 de séries en volume sur les cessations d'entreprises, et un aspect qualitatif, avec la poursuite du programme d'interrogations régulières de cohortes de créateurs d'entreprises.

Enfin, seront impulsés par l'INSEE en 2002 des travaux méthodologiques pour tester la possibilité d'utiliser la source fiscale pour la collecte des données comptables de l'EAE.

Côté **enquêtes structurelles sur la production**, les contraintes de délais du règlement PRODCOM (fin juin n+1) ne sont pas encore totalement respectées, même si une première série de résultats est maintenant adressée à Eurostat par le SESSI et le SCEES en juillet, une partie importante du

complément l'étant en septembre. Les améliorations à mener avec les organisations professionnelles agréées vont s'inscrire dans le cadre de l'application de la charte de qualité pour les enquêtes de branche. Concernant la qualité des données elles-mêmes, les confrontations avec les EAE ont concerné surtout les enquêtes directement réalisées par les services enquêteurs ; pour les enquêtes réalisées par les organisations professionnelles, et pour les confrontations avec les données douanières, les travaux sont restés ponctuels et menés en fonction des moyens disponibles.

Le **système SUSE** géré par l'Insee réalise la synthèse des données des EAE et de la source fiscale. Les fichiers définitifs en sont disponibles désormais fin mai-début juin n+2, contre mi-octobre il y a 5 ans. Ce calendrier est satisfaisant pour les deux grands utilisateurs institutionnels que sont la comptabilité nationale via le « système intermédiaire d'entreprises » et le règlement sur les statistiques structurelles d'entreprises. Il a permis de ramener comme prévu à 3 le nombre de versions successives des comptes nationaux annuels : provisoire, semi-définitif et définitif. Les efforts principaux portent maintenant sur la fourniture de statistiques provisoires en décembre n+1, pour la réalisation du compte semi-définitif.

Le nouveau système intermédiaire d'entreprises mis en place en 1999 permet progressivement un développement de la statistique sectorielle propre à l'industrie, alimentant en particulier la Commission permanente de concertation sur l'industrie.

L'utilisation des sources administratives par les services enquêteurs, **un des points forts du programme à moyen terme, se développe au SESSI, au SCEES et à la SDACAS (sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services du Minafi. Les exploitations en cours ou prévues concernent principalement les données comptables issues des déclarations fiscales BIC, et pour l'emploi les déclarations annuelles de données sociales DADS. Au SCEES toutefois, ces exploitations sont temporairement freinées par la faiblesse des moyens humains.**

Comme s'y étaient engagés les services enquêteurs, a été mise en œuvre la possibilité pour les entreprises de répondre aux enquêtes en **euro** ou en franc pendant la période intermédiaire. Les adaptations nécessaires pour le traitement des sources administratives et le basculement complet à l'euro (traitement des enquêtes, sorties des résultats) seront réalisées par les unités concernées dans les mois qui viennent.

3- Enquêtes, études thématiques et sectorielles

Pour répondre à une forte demande de données sur des thèmes variés, le SESSI et le SCEES cherchent à maintenir un rythme moyen d'une à deux enquêtes thématiques par an, en partenariat avec les autres services enquêteurs à chaque fois que la pertinence des résultats le demande et en fonction des moyens disponibles.

En 2002, les résultats de **l'enquête communautaire sur l'innovation**, lancée en septembre 2001, seront exploités. Deux enquêtes thématiques seront lancées par le SESSI : l'une concernera **les nouvelles technologies de l'information et de la communication** et l'autre **les liaisons industrielles**. La seconde sera menée en collaboration avec le SCEES et probablement dans un cadre européen. Des réflexions accompagnées de tests devraient être également menées au SESSI fin 2001 et courant 2002, concernant le « knowledge management » (« gestion des connaissances »), qui pourraient déboucher sur une enquête en 2003.

L'évolution de la demande d'information peut également amener à **adapter des enquêtes régulières**. Ainsi, le SESSI a introduit à partir de 2001 une interrogation dans l'EAE sur les dépenses de postes et télécommunications et le SCEES devrait le faire à partir de 2002 en introduisant en outre des questions sur l'importance des achats et ventes réalisés par le commerce électronique suivant les recommandations du groupe de travail du CNIS. A compter de 2001, l'enquête annuelle de branche du SCEES auprès de l'industrie laitière comporte un volet sur la production biologique en plein développement. Par ailleurs, les réflexions sur les liaisons industrielles incluront l'analyse des questions actuelles sur le sujet figurant dans l'EAE.

La rénovation de **l'Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie** se déroule en trois temps : en 2001 (sur l'exercice 2000), l'échantillon a été fortement allégé par le SCEES et le SESSI en limitant l'interrogation aux gros consommateurs, en 2002 sera menée l'enquête permettant de compléter l'information une fois tous les 4 ans pour les plus petits consommateurs avec

un questionnaire allégé, enfin en 2003 sera mis en œuvre le nouveau questionnaire révisant à la marge le questionnaire annuel (opération décalée d'un an par rapport aux prévisions).

L'**Enquête annuelle sur les investissements pour protéger l'environnement** renouvelée sera lancée en 2002, avec un volet complémentaire sur les dépenses courantes visant la protection de l'environnement, volet faisant l'objet d'une interrogation pluriannuelle. Il est à noter dans ce domaine l'introduction dans les enquêtes sur les moyens consacrés à la recherche & développement dans les organismes publics de questions concernant la surveillance et la protection de l'environnement et il est prévu de faire de même dans le questionnaire sur le même sujet adressé aux entreprises.

Afin de pallier les lacunes constatées sur le secteur industriel de la **défense**, un premier objectif est de rassembler dans une même base de données l'information économique sur les entreprises liées à la défense, qui est pour l'instant très dispersée.

Enfin, dans le domaine des **technologies de l'information et de la communication**, le développement envisagé de travaux sur les nouveaux services de communication, les contenus et la société de l'information, complétant ceux menés sur l'audiovisuel, la publicité et la presse, faciliterait grandement la compréhension dans ce domaine à cheval entre les grands secteurs d'activités traditionnels.

4- Outils généraux, répertoires et méthodes

La rénovation du répertoire SIRENE (**projet SIRENE3**) est bien engagée et devrait déboucher sur une mise en service fin 2003. Mené en liaison étroite avec cette opération, le **projet OREADE** de l'INSEE a comme objectif la mise en place d'un véritable « système » de répertoires, articulant autour de SIRENE des sources et des outils spécifiques par domaine (sur l'emploi, le contour des groupes, les restructurations d'entreprises, les bases de gestion d'enquêtes, etc.).

Dans les services enquêteurs, le SESSI devrait achever en 2003 la rénovation de son fichier unique de lancement d'enquêtes (FUL4), et le SCEES devrait en fin d'année 2002 avoir mis en place un outil équivalent lui permettant notamment d'assurer une meilleure cohérence des **fichiers de lancement des enquêtes** de branche, y compris celles des organisations professionnelles, avec les EAE outil REBUS. Ces deux services rénovent également dans le même temps leurs outils de traitement des enquêtes de branche.

Concernant les **groupes** d'entreprises, l'INSEE poursuit ses efforts de réduction des délais de l'enquête annuelle sur les liaisons financières entre sociétés, l'un des objectifs majeurs du programme à moyen terme dans ce domaine. Suivant les recommandations du groupe de travail du CNIS sur les investissements directs étrangers en France, seront également poursuivis les travaux de réflexion engagés avec la direction de la balance des paiements de la Banque de France sur la constitution d'un référentiel unique en matière de groupes.

L'INSEE avait retenu dans son programme à moyen terme une forte activité de développement et de coordination méthodologiques, sous diverses formes.

Un axe majeur était l'élaboration d'outils généraux, c'est-à-dire non liés à une opération particulière. La définition d'un **outil rénové de tirage et de coordination d'échantillons** susceptible d'être utilisé pour un vaste ensemble d'enquêtes, y compris par les services enquêteurs, a pris un peu de retard mais devrait être menée en 2002. Des réflexions seront également menées en 2002 sur de possibles « mises en commun » **d'outils de traitement d'enquêtes légères ou apériodiques auprès des entreprises**, qui éviteraient pour un même type de traitement le recours à des outils différents selon les enquêtes.

Un autre grand domaine de coordination retenu dans le programme à moyen terme était celui de la qualité. Le rapport- type sur la **qualité** à la fin d'une opération d'enquête, expérimenté en 2000, sera progressivement mis en œuvre à l'INSEE et dans les services enquêteurs et généralisera la démarche mise également en application avec la charte de qualité des enquêtes de branche. Dans un domaine plus particulier, la coordination du traitement des grands groupes au sein du système statistique d'entreprises sera renforcée afin de produire des résultats exploitables à des fins d'analyse économique.

Enfin, la **révision internationale des nomenclatures d'activités et de produits** à l'horizon 2007 nécessite dès maintenant des travaux nationaux de concertation et de préparation. Menés sous la coordination de l'Insee, ces travaux seront particulièrement denses en 2001, mais auront probablement des prolongements pour les services enquêteurs en 2002 et les années suivantes. Ils toucheront en particulier le domaine des technologies de l'information et de la communication, où les frontières traditionnelles entre grands secteurs d'activités sont difficilement applicables et où l'évolution rapide et discontinue nécessite une attention particulière.